



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Le mardi neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de M. Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois juin deux mille vingt-six.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, M. Marc MILTENBERGER, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint, M. Bernard MERTZ, Maire-Adjoint, Mme Dominique SANDER, Maire-Adjoint, et les conseillers municipaux, M. Thibaut HIRSCH, Mme Christelle HUSS, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Martin SCHEIBER, Mme Françoise CARBIENER, M. Laurent SCHOTT, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Jean-Luc KOCH, Mme Sarah MICHEL, M. Matthieu IMBS, Mme Sevda MERCAN, M. Michel BALDUCCI, Mme Yasmine FREUDL, M. Serge RUOS, Mme Céline HADJ SASSI, M. Elane SEEVATHEAN, Mme Delphine DRESCHKE, M. Cyrille JOCHUM

Absents excusés et représentés : Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), M. Mustapha NAMLI (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à M. Bernard MERTZ)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 01/2026 : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Vu les propositions d'amendements présentées par le groupe minoritaire ;

Vu les échanges intervenus en séance sur ces propositions ;

M. le Maire propose d'adopter le règlement intérieur dans sa version initiale, sans prendre en compte les amendements proposés ;



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (4 votes CONTRE : Mme Céline HADJ SASSI, M. Elane SEEVATHEEAN, Mme Delphine DRESCHKE et M. Cyrille JOCHUM) décide :

d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN



Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

057-216705517-20260609-DCM090626_RI-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Le mardi neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de M. Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois juin deux mille vingt-six.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, M. Marc MILTENBERGER, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint, M. Bernard MERTZ, Maire-Adjoint, Mme Dominique SANDER, Maire-Adjoint, et les conseillers municipaux, M. Thibaut HIRSCH, Mme Christelle HUSS, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Martin SCHEIBER, Mme Françoise CARBIENER, M. Laurent SCHOTT, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Jean-Luc KOCH, Mme Sarah MICHEL, M. Matthieu IMBS, Mme Sevda MERCAN, M. Michel BALDUCCI, Mme Yasmine FREUDL, M. Serge RUOS, Mme Céline HADJ SASSI, M. Elane SEEVATHEAN, Mme Delphine DRESCHKE, M. Cyrille JOCHUM

Absents excusés et représentés : Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), M. Mustapha NAMLI (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à M. Bernard MERTZ)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 02/2026 : Modification du tableau des effectifs

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient au Conseil municipal de déterminer et de faire évoluer le tableau des effectifs afin de l'adapter aux besoins des services.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder aux modifications du tableau des effectifs suivantes :

Modification de la durée hebdomadaire de service des agents annualisés à compter de la rentrée scolaire 2026/2027

La durée hebdomadaire de travail des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), agents d'entretien faisant fonction d'agent de service des écoles et agents d'animations périscolaires doit être réactualisée.

Celle-ci fait l'objet d'une annualisation qui permet de lisser leur rémunération sur l'année pour prendre en compte les périodes de congés scolaires durant lesquels ils ne sont pas en activité.

La modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service pour les agents concernés.

Accusé de réception en préfecture
067-216705517-20260609-DCM090626_MTE-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

Grades	DHS en période scolaire	DHS annualisée actuelle	Nouvelle DHS annualisée à la rentrée scolaire 2026/2027
ATSEM principal 1 ^e classe	35h	28.77/35e	28.27/35 ^e
ATSEM principal 1 ^e classe	36h	29.92/35e	29.06/35 ^e
ATSEM principal 2 ^e classe	31h20mn	26.63/35 ^e	25.38/35
ATSEM principal 2 ^e classe	40h	31.46/35e	32.21/35e
Adjoint d'animation	29h20mn	24.30/35e	23.24/35e
Adjoint d'animation	29	23.81/35	23.68/35e
Adjoint d'animation	18h	20.41/35 ^e (poste vacant)	14.28/35 ^e
Adjoint technique	36h	29.31/35e	29.23/35e
Adjoint technique	18h40mn	15.20/35e	14.81/35e

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives aux emplois publics territoriaux ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 97 (dispositions désormais codifiées dans le Code général de la fonction publique) ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

VU le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant diverses dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux ;



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle que présentée ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN



Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

067-216705517-20260609-DCM090626_MTE-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Le mardi neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de M. Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois juin deux mille vingt-six.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, M. Marc MILTENBERGER, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint, M. Bernard MERTZ, Maire-Adjoint, Mme Dominique SANDER, Maire-Adjoint, et les conseillers municipaux, M. Thibaut HIRSCH, Mme Christelle HUSS, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Martin SCHEIBER, Mme Françoise CARBIENER, M. Laurent SCHOTT, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Jean-Luc KOCH, Mme Sarah MICHEL, M. Matthieu IMBS, Mme Sevda MERCAN, M. Michel BALDUCCI, Mme Yasmine FREUDL, M. Serge RUOS, Mme Céline HADJ SASSI, M. Elane SEEVATHEAN, Mme Delphine DRESCHKE, M. Cyrille JOCHUM

Absents excusés et représentés : Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), M. Mustapha NAMLI (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à M. Bernard MERTZ)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 03/2026 : Attribution d'une subvention à l'association « Cœur de Clown » dans le cadre de la course citoyenne

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de sa 20^{ème} édition, la course citoyenne organisée conjointement par la municipalité et l'école Germain Muller s'est déroulée le vendredi 22 mai 2026, dans le parc du Fort Kléber.

Cette course s'inscrit traditionnellement dans la programmation culturelle de la commune. Cette année, il a été décidé de soutenir l'association « Cœur de Clown » en lui attribuant une subvention d'1€ symbolique par enfant participant à la course, soit un montant total de 268€.

En amont de cet évènement, l'association est intervenue au sein de l'école le mardi 5 mai 2026 afin de sensibiliser les enfants de l'école Germain Muller à ses actions. Elle œuvre notamment auprès d'enfants hospitalisés, de personnes en situation de handicap ainsi que de personnes âgées, en proposant des interventions de clowns professionnels en Alsace.

Depuis 2002, la compagnie « Cœur de Clown » intervient en pédiatrie, en gériatrie et dans des établissements spécialisés, contribuant à améliorer le bien-être des patients et de leurs proches dans des contextes souvent marqués par l'angoisse, la solitude ou le traumatisme.

Il est précisé que les dons constituent environ 74 % des ressources de l'association et permettent notamment de financer la rémunération des artistes.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7 relatifs aux compétences du conseil municipal et à l'attribution de subventions ;

Vu le budget communal de l'exercice en cours ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 268 € à l'association « Cœur de Clown », correspondant à un euro par enfant participant à la course citoyenne,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN



Delibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

067-216705517-20260609-DCM090626_SUBV-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Le mardi neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de M. Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois juin deux mille vingt-six.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, M. Marc MILTENBERGER, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint, M. Bernard MERTZ, Maire-Adjoint, Mme Dominique SANDER, Maire-Adjoint, et les conseillers municipaux, M. Thibaut HIRSCH, Mme Christelle HUSS, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Martin SCHEIBER, Mme Françoise CARBIENER, M. Laurent SCHOTT, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Jean-Luc KOCH, Mme Sarah MICHEL, M. Matthieu IMBS, Mme Sevda MERCAN, M. Michel BALDUCCI, Mme Yasmine FREUDL, M. Serge RUOS, Mme Céline HADJ SASSI, M. Elane SEEVATHEAN, Mme Delphine DRESCHKE, M. Cyrille JOCHUM

Absents excusés et représentés : Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), M. Mustapha NAMLI (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à M. Bernard MERTZ)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 04/2026 : Convention école de musique intercommunale Holtzheim-Wolfisheim

L'école de musique intercommunale Wolfisheim/Holtzheim fonctionne par convention depuis plus de 10 ans. Cette dernière doit se renouveler pour prendre en compte les dernières évolutions en matière de fonctionnement et de refacturation analytique.

Le projet de convention joint à la présente a pour objet de définir les conditions d'une collaboration entre les parties signataires pour la mise en œuvre d'un projet de développement musical, culturel, au bénéfice des populations vivant sur le territoire des communes d'Holtzheim et de Wolfisheim.

Ce partenariat doit permettre de faire progresser l'égalité du territoire en matière d'accès à la culture et faciliter la prise en compte des enjeux culturels et d'attractivité territoriale. Il doit répondre aux impératifs de démocratisation culturelle et d'éducation artistique.

Cette convention constitue un cadre ouvert et modulable permettant de favoriser, sur le territoire Intercommunal, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de développement musical, l'émergence de synergies locales et le dialogue entre acteurs culturels, éducatifs.

Elle favorise le fonctionnement en réseau, la transversalité et la coopération.

Accusé de réception en préfecture
067-216705517-20260609-DCM090626_CONV-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

Vu le projet de convention annexé à la présente

Entendu les explications du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous actes relatifs

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET

Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN

Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Le mardi neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de M. Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois juin deux mille vingt-six.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, M. Marc MILTENBERGER, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint, M. Bernard MERTZ, Maire-Adjoint, Mme Dominique SANDER, Maire-Adjoint, et les conseillers municipaux, M. Thibaut HIRSCH, Mme Christelle HUSS, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Martin SCHEIBER, Mme Françoise CARBIENER, M. Laurent SCHOTT, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Jean-Luc KOCH, Mme Sarah MICHEL, M. Matthieu IMBS, Mme Sevda MERCAN, M. Michel BALDUCCI, Mme Yasmine FREUDL, M. Serge RUOS, Mme Céline HADJ SASSI, M. Elane SEEVATHEEAN, Mme Delphine DRESCHKE, M. Cyrille JOCHUM

Absents excusés et représentés : Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), M. Mustapha NAMLI (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à M. Bernard MERTZ)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 05/2026 : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - Tarifs 2027

La commune a institué la taxe sur les emplacements publicitaires (TSE) par délibération du 20 juin 1991. La loi du 4 août 2008 a procédé à une réforme complète des taxes sur la publicité, remplaçant les taxes existantes par la TLPE. La substitution de la TLPE à la TSE s'est effectuée automatiquement pour les communes percevant la TSE en 2008.

Le Conseil Municipal est appelé à valider l'application des tarifs pour l'année 2027 avant le 1er juillet.

Tarifs annuels au m² :

Enseignes :

Exonération des enseignes dont la superficie est inférieure à 7m²,

19,10€ lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 7m² et 12m²,

38,10€ lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 12m² et 50m²,

76,30€ lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50m².

Dispositifs publicitaires et pré enseignes :

19,10€ pour les supports non numériques dont la surface est inférieure à 50m²,

38,10€ pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50m²,



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

57,20€ pour les supports numériques dont la surface est inférieure à 50m²,

114,30€ pour les supports numériques dont la surface est supérieure à 50m².

Vu l'article L2333-6 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2023-1210 du 20 décembre 2023,

Vu l'article L. 454-39 et suivants du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS),

Vu l'article L. 454-58 et suivants du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS),

Vu l'article L. 454-60 et suivants du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS),

Vu l'article L. 454-61 et suivants du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS),

Vu l'article L. 454-62 et suivants du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer les tarifs définis supra pour 2027

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN



Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Le mardi neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de M. Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois juin deux mille vingt-six.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, M. Marc MILTENBERGER, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint, M. Bernard MERTZ, Maire-Adjoint, Mme Dominique SANDER, Maire-Adjoint, et les conseillers municipaux, M. Thibaut HIRSCH, Mme Christelle HUSS, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Martin SCHEIBER, Mme Françoise CARBIENER, M. Laurent SCHOTT, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Jean-Luc KOCH, Mme Sarah MICHEL, M. Matthieu IMBS, Mme Sevda MERCAN, M. Michel BALDUCCI, Mme Yasmine FREUDL, M. Serge RUOS, Mme Céline HADJ SASSI, M. Elane SEEVATHEEAN, Mme Delphine DRESCHKE, M. Cyrille JOCHUM

Absents excusés et représentés : Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), M. Mustapha NAMLI (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à M. Bernard MERTZ)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 06/2026 : Adhésion à la plateforme Alsace Marchés publics

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte à d'autres acheteurs alsaciens soumis au Code de la commande publique en 2013.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics.

La dématérialisation des marchés publics est une obligation légale depuis octobre 2018, mais constitue également un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

A l'heure actuelle, plus de 600 entités utilisent la plateforme Alsace Marchés Publics. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des entités publiques et privées
- Partager les expériences entre acheteurs membres
- Bénéficier d'un accompagnement à son utilisation.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins indiqués ci-dessus.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

Une charte d'utilisation ainsi qu'une convention d'adhésion définissent les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide** d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
- **approuve** les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN



Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

Accusé de réception en préfecture
067-216705517-20260609-DCM090626_ADH-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Le mardi neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de M. Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois juin deux mille vingt-six.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, M. Marc MILTENBERGER, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint, M. Bernard MERTZ, Maire-Adjoint, Mme Dominique SANDER, Maire-Adjoint, et les conseillers municipaux, M. Thibaut HIRSCH, Mme Christelle HUSS, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Martin SCHEIBER, Mme Françoise CARBIENER, M. Laurent SCHOTT, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Jean-Luc KOCH, Mme Sarah MICHEL, M. Matthieu IMBS, Mme Sevda MERCAN, M. Michel BALDUCCI, Mme Yasmine FREUDL, M. Serge RUOS, Mme Céline HADJ SASSI, M. Elane SEEVATHEAN, Mme Delphine DRESCHKE, M. Cyrille JOCHUM

Absents excusés et représentés : Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), M. Mustapha NAMLI (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à M. Bernard MERTZ)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 07/2026 : Désignation des représentants de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, une Commission consultative d'évaluation des transferts de charges (CLECT) doit être créée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, à la majorité qualifiée des 2/3.

Cette commission est chargée d'évaluer les transferts de charges à chaque transfert de compétence. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres, à raison d'un membre titulaire par commune et d'un membre suppléant.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, les membres titulaires et suppléants de la CLECT sont nommés par le conseil métropolitain après désignation par les communes.

La commune de Wolfisheim doit donc désigner un membre titulaire et un membre suppléant par la représenter au sein de la CLECT de l'Eurométropole de Strasbourg.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

Le Conseil municipal,

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Désigne Mme Marie-Laure LAMOTHE comme membre titulaire et Mme Laurence MEYER en tant que suppléante comme représentantes de la commune de Wolfisheim au sein de la CLECT de l'Eurométropole de Strasbourg.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN



Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

Accusé de réception en préfecture
067-216705517-20260609-DCM090626_CLECT-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Le mardi neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de M. Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois juin deux mille vingt-six.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, M. Marc MILTENBERGER, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint, M. Bernard MERTZ, Maire-Adjoint, Mme Dominique SANDER, Maire-Adjoint, et les conseillers municipaux, M. Thibaut HIRSCH, Mme Christelle HUSS, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Martin SCHEIBER, Mme Françoise CARBIENER, M. Laurent SCHOTT, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Jean-Luc KOCH, Mme Sarah MICHEL, M. Matthieu IMBS, Mme Sevda MERCAN, M. Michel BALDUCCI, Mme Yasmine FREUDL, M. Serge RUOS, Mme Céline HADJ SASSI, M. Elane SEEVATHEAN, Mme Delphine DRESCHKE, M. Cyrille JOCHUM

Absents excusés et représentés : Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), M. Mustapha NAMLI (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à M. Bernard MERTZ)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 08/2026 : Fixation du nombre de représentants du personnel et du nombre de représentants de la Commune de Wolfisheim au Comité social territorial et décision quant au recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Le Conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Considérant que l'effectif relevant du Comité social territorial de la commune de Wolfisheim et servant à déterminer le nombre de représentants du personnel, est au 1^{er} janvier 2026 de **53 agents**,

Considérant que le nombre de représentants titulaires du personnel doit ainsi être compris entre 3 et 5, et un nombre égal de représentants suppléants,

Considérant la consultation préalable obligatoire des organisations syndicales intervenue le 30 avril 2026, soit moins de six mois avant la date du scrutin,



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal a :

1. **FIXÉ** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3, et un nombre égal de nombre de représentants suppléants.
2. **DECIDÉ** du maintien du paritarisme numérique au Comité social territorial en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel.
3. **DECIDÉ** du recueil par le Comité social territorial de l'avis des représentants de la collectivité.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN



Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Le mardi neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de M. Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois juin deux mille vingt-six.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, M. Marc MILTENBERGER, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint, M. Bernard MERTZ, Maire-Adjoint, Mme Dominique SANDER, Maire-Adjoint, et les conseillers municipaux, M. Thibaut HIRSCH, Mme Christelle HUSS, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Martin SCHEIBER, Mme Françoise CARBIENER, M. Laurent SCHOTT, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Jean-Luc KOCH, Mme Sarah MICHEL, M. Matthieu IMBS, Mme Sevda MERCAN, M. Michel BALDUCCI, Mme Yasmine FREUDL, M. Serge RUOS, Mme Céline HADJ SASSI, M. Elane SEEVATHEAN, Mme Delphine DRESCHKE, M. Cyrille JOCHUM

Absents excusés et représentés : Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), M. Mustapha NAMLI (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à M. Bernard MERTZ)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 09/2026 : Désignation des membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse

Suite à l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le cahier de charges type relatif à la période de location des chasses communales 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, les communes avaient procédé au renouvellement des baux de chasse pour cette même période.

Comme cela était déjà le cas par le passé, la commune s'était associée avec les communes d'Oberhausbergen et d'Eckbolsheim pour constituer une chasse intercommunale et une Commission communale consultative de chasse.

Le renouvellement du Conseil municipal suite à son installation du 20 mars 2026 requiert de désigner les membres de cette commission.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code de l'environnement et les articles L429-1 et suivants ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le cahier de charges type des chasses communales ;

Entendu les propositions du Maire,

Désigne les membres suivants pour siéger, avec M. le Maire, à la Commission communale consultative de la chasse :

- M. Bernard MERTZ
- Mme Laurence MEYER

**Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,**

**Le Maire,
Eric AMIET**



**Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN**



Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

Accusé de réception en préfecture
067-216705517-20260609-DCM090626_CCCC-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Le mardi neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de M. Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi trois juin deux mille vingt-six.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, M. Marc MILTENBERGER, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint, M. Bernard MERTZ, Maire-Adjoint, Mme Dominique SANDER, Maire-Adjoint, et les conseillers municipaux, M. Thibaut HIRSCH, Mme Christelle HUSS, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Martin SCHEIBER, Mme Françoise CARBIENER, M. Laurent SCHOTT, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Jean-Luc KOCH, Mme Sarah MICHEL, M. Matthieu IMBS, Mme Sevda MERCAN, M. Michel BALDUCCI, Mme Yasmine FREUDL, M. Serge RUOS, Mme Céline HADJ SASSI, M. Elane SEEVATHEEAN, Mme Delphine DRESCHKE, M. Cyrille JOCHUM

Absents excusés et représentés : Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), M. Mustapha NAMLI (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Dominique HAEFFELÉ (procuration donnée à M. Bernard MERTZ)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 10/2026 : Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant le contrôle sur l'accès au logement social dans l'agglomération de Strasbourg

Dans le cadre de son programme de travail 2025, la chambre régionale des comptes Grand Est a mené une enquête sur l'accès au logement social dans l'agglomération de Strasbourg sur les exercices 2021 et suivants.

Il appartient au Conseil Municipal de débattre de ce rapport et d'en prendre acte.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L 243-8,

Vu le rapport d'observations définitives présenté au Conseil de l'Eurométropole le 29 mai 2026,

Vu le rapport joint à la présente délibération,



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 9 juin 2026

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal prend acte des observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant le contrôle sur l'accès au logement social dans l'agglomération de Strasbourg sur les exercices 2021 et suivants.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN



Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.